

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-JEAN-DE-DIEU
M.R.C. DES BASQUES**

29 janvier 2024

À une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu, tenue le lundi 29 janvier 2024, à 19h25, à la salle du conseil dûment convoqué par le greffier-trésorier suivant un avis spécial signifié aux membres du conseil, conformément aux dispositions du code municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Malenfant, maire.

Sont présents :

Monsieur Jean-Claude Malenfant, maire

Mesdames les conseillères Colombe April
 Annie Lévesque-Lauzier

Messieurs les conseillers Stéphane Rioux
 Gaston Paré
 Jean-Pierre Bélisle
 Bruno Gamache

Monsieur Marc Morin, directeur général, assiste à la séance et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h25, Monsieur le maire vérifie le quorum requis et déclare la séance ouverte.

2024-01-19

RÉSOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Annie Lévesque-Lauzier
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet d'ordre du jour soit et est accepté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-01-20

RÉSOLUTION – RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU la non-disponibilité dès le 29 janvier 2024 d'un employé de l'équipe d'entretien hivernal du réseau routier pour le restant de la période hivernale ;

ATTENU QUE celui-ci pourrait cependant être appelé à soutenir le service d'entretien mécanique des véhicules ou des réseaux d'aqueduc et d'égout ;

ATTENDU QU'il y a nécessité de compléter l'équipe actuelle d'entretien hivernal du réseau routier suite à cette vacance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment **PROPOSÉ** par M. le conseiller Bruno Gamache
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QU'advenant un retour au travail, l'employé verra son salaire être ajusté selon l'échelon 6 de l'échelle salariale B avec prise d'effet le 29 janvier 2024 ;

D'APPROUVER l'engagement de M. Christian Côté à titre de salarié selon l'échelon salarial actuellement en vigueur pour l'équipe d'entretien hivernal du réseau routier avec prise d'effet le 30 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h28 par le maire.

Jean-Claude Malenfant,
Maire

Marc Morin,
Greffier-trésorier

